



SOLIS⁺

ASSURANCE VOYAGE



La Capitale

Assurance et
services financiers



SOLIS+

Une assurance pour voyager le cœur léger

Vous partez en voyage ? Obtenez une protection de qualité répondant à vos besoins grâce à **SOLIS+**, l'assurance voyage de La Capitale à prix concurrentiel. **SOLIS+** vous offre une assurance annulation et interruption de voyage avec ou sans assurance bagage. De plus, vous avez la possibilité de bénéficier d'une protection soins de santé d'urgence complémentaire au régime provincial d'assurance maladie, sans questionnaire médical.



Les avantages de l'assurance voyage *SOLIS+*

- Protection soins de santé d'urgence complémentaire au régime provincial d'assurance maladie, sans aucun questionnaire médical.
- Assurance annulation et interruption de voyage, avec ou sans assurance bagage.
- Service d'assistance 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
- Choix de forfaits voyages pour répondre à vos besoins.

Le service d'assistance voyage **SOLIS+**

Offert en français et en anglais en tout temps où que vous soyez dans le monde, le service d'assistance voyage **SOLIS+** comporte deux volets pour vous aider et vous guider avant et pendant votre voyage.

AVANT LE DÉPART		
Service téléphonique, gratuit et illimité, pour obtenir des renseignements et des conseils fiables avant le départ en voyage.	Questions sur la santé traitées par des infirmières qualifiées.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vaccins ■ Trousse de premiers soins ■ Précautions sanitaires ■ Précautions liées à l'état de santé et à plusieurs autres sujets
	Questions générales traitées par des chargés d'assistance qualifiés.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de change ■ Passeport, visas et autres documents ■ Numéros de téléphone importants ■ Avertissements selon le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement canadien, et plusieurs autres sujets
PENDANT LE VOYAGE		
Service téléphonique, gratuit et illimité, qui permet aux voyageurs faisant face à des urgences médicales ou non d'obtenir toute l'assistance nécessaire.	Assistance médicale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès par recommandation à des médecins, à des établissements de santé, ou les deux ■ Coordination du transport pour les soins d'urgence ■ Transmission de messages aux proches dans les situations d'urgence ■ Service d'interprète ■ Rapatriement d'un compagnon de voyage, du conjoint, des enfants à charge et plusieurs autres services
	Assistance pour renseignements généraux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aide pour remplacer un passeport ou des documents officiels ■ Aide en cas de problème juridique ■ Aide pour obtenir une ordonnance médicale ■ Aide en cas de barrières linguistiques et plusieurs autres accommodations

Les forfaits voyages SOLIS+

FORFAIT VOYAGE UNIQUE

Le forfait Voyage unique vous offre une protection pour un seul voyage à l'extérieur de votre province de résidence.

FORFAIT VOYAGES MULTIPLES

Le forfait Voyages multiples vous offre une protection pour un nombre illimité de voyages à l'extérieur de votre province de résidence pendant la durée du contrat, à la condition que vos voyages ne dépassent pas le nombre de jours déterminé par votre contrat d'assurance.

FORFAITS VOYAGES	VOYAGE UNIQUE				VOYAGES MULTIPLES
	TOUT INCLUS	NON MÉDICAL	MÉDICAL AVEC BAGAGES	NON MÉDICAL AVEC BAGAGES	
PROTECTIONS MÉDICO-HOSPITALIÈRES					
1. Frais d'hospitalisation, de soins médicaux et paramédicaux d'urgence	✓		✓		✓
2. Frais de transport médical d'urgence	✓		✓		✓
PROTECTIONS NON MÉDICALES					
1. Annulation et interruption de voyage et report de la date de retour	✓	✓		✓	✓
2. En cas de départ manqué	✓	✓		✓	✓
3. Nouveau statut de voyageur seul	✓	✓		✓	✓
4. Bagages et effets personnels	✓		✓	✓	✓
5. Assistance en cas de perte ou de vol de documents importants	✓	✓	✓	✓	✓

Les protections offertes

L'assurance voyage SOLIS+ est composée de protections médico-hospitalières et de protections non médicales.

PROTECTIONS MÉDICO-HOSPITALIÈRES	
	VOYAGE UNIQUE ET VOYAGES MULTIPLES
Montant d'assurance maximum	2 000 000 \$
1. FRAIS D'HOSPITALISATION, DE SOINS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX D'URGENCE	
a) Appareils médicaux	5 000 \$
b) Frais accessoires	50 \$ par jour 500 \$ par hospitalisation
c) Frais d'hébergement et de repas	200 \$ par jour Maximum global de 3 000 \$
d) Frais d'hospitalisation	
e) Frais de diagnostic	Jusqu'à concurrence du montant d'assurance maximum
f) Honoraires de médecin	
g) Honoraires d'infirmiers	10 000 \$
h) Médicaments prescrits dans le cadre d'un traitement d'urgence	Quantité suffisante pour 30 jours, jusqu'à concurrence de 500 \$, sauf en cas d'hospitalisation
i) Soins dentaires d'urgence	2 000 \$
j) Soins paramédicaux	500 \$ par profession Maximum de 1 000 \$
2. FRAIS DE TRANSPORT MÉDICAL D'URGENCE	
a) Incinération à l'endroit du décès	4 000 \$
b) Rapatriement de la dépouille	10 000 \$
c) Rapatriement médical d'urgence dans la province de résidence	Jusqu'à concurrence du montant d'assurance maximum
d) Service d'ambulance	
e) Retour de l'assuré à destination	5 000 \$
f) Retour du véhicule	2 000 \$
g) Transport d'amis ou de membres de la famille	5 000 \$

PROTECTIONS NON MÉDICALES		
	TYPE DE FORFAIT	
	VOYAGE UNIQUE	VOYAGES MULTIPLES
1. ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGE ET REPORT DE LA DATE DE RETOUR		
a) Annulation de voyage avant le départ	Selon le montant choisi Maximum de 15 000 \$	Selon le montant choisi*
b) Interruption de voyage après le départ et report de la date de retour	Selon le montant choisi Maximum de 15 000 \$	5 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 10 000 \$
2. EN CAS DE DÉPART MANQUÉ		
a) Coût supplémentaire d'un billet de transport vers la destination prévue	Selon le montant choisi Maximum de 15 000 \$	5 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 10 000 \$
b) Frais de voyage payés à l'avance	Selon le montant choisi Maximum de 15 000 \$	5 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 10 000 \$
c) Frais de subsistance et de déplacement	300 \$ par jour Maximum de 2 jours	300 \$ par jour Maximum de 2 jours
3. NOUVEAU STATUT DE VOYAGEUR SEUL		
Montant de remboursement maximal	Selon le montant choisi Maximum de 15 000 \$	5 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 10 000 \$
4. BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS		
Montant de remboursement maximal	1 500 \$	1 500 \$
5. ASSISTANCE EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE DOCUMENTS IMPORTANTS		
a) Remplacement de visa/passeport	200 \$	200 \$
b) Service d'assistance	Inclus	Inclus



AVIS IMPORTANT

Les protections médico-hospitalières et les protections non médicales sont assujetties à des conditions, limitations, exclusions et restrictions. Il se peut que certains états de santé préexistants fassent l'objet d'une exclusion. Pour les protections médico-hospitalières, aucune prestation n'est payable en raison d'état de santé préexistant qui n'était pas stable et sous contrôle au cours des 180 jours précédant la date de début de l'assurance voyage. Pour les protections non médicales, aucune prestation n'est payable en raison d'état de santé préexistant qui n'était pas stable et sous contrôle au cours des 90 jours précédant la date de début de l'assurance voyage. De plus, certaines activités et situations jugées à risque peuvent faire l'objet d'une limitation ou d'une exclusion. Référez-vous à votre représentant pour obtenir plus d'information.

* 5 000 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 1 000 \$ par année OU 2 500 \$ par voyage jusqu'à un maximum annuel de 5 000 \$ par année

Les renseignements contenus dans cette brochure sont à titre informatif seulement. Certaines limitations, exclusions et restrictions s'appliquent. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections.



Valoriser l'essentiel

Guidée par les valeurs mutualistes qui l'animent, La Capitale accompagne les personnes pour bâtir, protéger et valoriser ce qu'elles considèrent comme essentiel à leur sécurité financière.

Pour en savoir plus ou pour faire une demande d'assurance voyage, appelez notre partenaire SécuriGlobe au :

1 800 308-8465

lacapitale.com/assurancevoyage

Ce document n'est pas un contrat. Il ne donne qu'un aperçu des protections. Seules la police et la proposition d'assurance peuvent servir à trancher les questions d'ordre juridique. Le contrat est établi par La Capitale assureur de l'administration publique inc.